



COMMUNE DE TOUTENS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2020

Nombre de conseillers	
Elu	11
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Absent	0

L'an deux mille vingt le vingt et un juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de TOUTENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CAMINADE, Maire.

Date de la convocation

14 juillet 2020

Date d'affichage

14 juillet 2020

Présent(e)s : Mesdames Cécile CASTANET, Carine COMPAN, Lydie DUPRAY, Geneviève HORSEAU, Charlène PUGET, Sandrine TORTEL et Messieurs Nicolas ANGIONO, Christian CAMINADE, Philippe FEDOU, Thierry ROUGIER.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine TORTEL

La séance est ouverte à 18h00.

I. Sujets soumis à délibération

2020/07/21 : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2019 au Conseil Municipal :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	554 460,13	353 526,75	907 986,88
Titres de recettes émis (b)	24 532,09	215 144,63	239 676,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b – c)	24 532,09	215 144,63	239 676,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	419 217,13	353 526,75	772 743,88
Mandats émis (f)	60 814,80	153 102,93	213 917,73
Annulations de mandats (g)		792,00	792,00
Dépenses nettes (h = f – g)	60 814,80	152 310,93	213 125,73
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent		62 833,70	26 550,99
(h – d) Déficit	36 282,71		

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I – Budget principal					
Investissement	106 500,33		- 36 282,71		70 217,62
Fonctionnement	167 362,98		62 833,70		230 196,68
TOTAL I	273 863,31		26 550,99		300 414,30
II – Budgets des services à caractères administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	273 863,31		26 550,99		300 414,30

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

2020/07/22 : Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2019 au Conseil Municipal :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 152 310,93	G 215 144,63
	Section d'investissements	B 60 814,80	H 24 532,09

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 167 362,98 (si déficit)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 106 500,33 (si déficit)

= =

TOTAL (réalisations + reports)	213 125,73 = A + B + C + D	513 540,03 = G + H + I + J
---------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 350 402,33	L 339 705,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E + F 350 402,33	= K + L 339 705,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	152 310,93 = A + C + E	382 507,61 = G + I + K
	Section d'investissement	411 217,13 = B + D + F	470 737,42 = H + J + L
	TOTAL CUMULE	563 528,06 = A + B + C + D + E + F	853 245,03 = G + H + I + J + K + L

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2019.

2020/07/23 : Budget 2020

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition pour le Budget Primitif de la commune pour l'année 2020 au Conseil Municipal :

FUNCTIONNEMENT		
	DEPENSES A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	428 712,81	198 516,13
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 230 196,68
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	428 712,81	428 712,81
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	14761,63	7 394,85
+	+	+
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (3)	350 402,33	339 705,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (1)	(si solde négatif)	(si solde positif) 70 217,62
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	365 163,96	417 317,47
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	793 876,77	846 030,28

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020.

2020/07/24 : Délibération ESIT : dérogation scolarisation hors RPI de TARABEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite de l'ESIT, d'une famille de TOUTENS (commune du RPI de TARABEL) déménageant sur la commune d'ESCALQUENS de dérogation pour ces 2 enfants scolarisés dans notre RPI pour rester sur notre école.

Sur cette demande la commune d'ESCALQUENS précise qu'elle ne donne pas son accord pour la participation aux frais de scolarisation de ces 2 enfants.

Cette commune nous précise aussi qu'elle a la capacité d'accueillir ces 2 enfants dans sa propre école.

Le travail des parents se trouve proche d'ESCALQUENS et éloigné de TARABEL.

Le conseil ESIT souligne la participation financière non récupérée, nuit à l'équilibre du budget de l'ESIT. Aussi après avoir délibéré, le conseil ESIT décide de proposer aux parents de mettre leurs enfants à ESCALQUENS, disposant d'une école plus près de leur domicile et de leur travail.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la décision de l'ESIT.

2020/07/25 : Délibération ESIT : désignation du Président et de la Vice-Présidente

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des élections du Président et de la Vice-Présidente de l'ESIT :

Les communes de CARAGOUDES, MAUREVILLE, MOURVILLES-BASSES, SÉGREVILLE, TARABEL, TOUTENS se sont regroupés en une entente intercommunale pour la gestion de l'école de TARABEL pour assurer le fonctionnement de l'école élémentaire et maternelle de TARABEL, Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de TARABEL, au 01 janvier 2017. Chaque commune a délibéré pour la création d'une convention constitutive Intercommunale pour la gestion de l'école de TARABEL (voir document joint) et a nommé trois conseillers à la conférence de l'entente qui sont :

- Stéphane TONEATTI (absente), Sylvie VIVIES et Nicolas TIRARD pour la commune de TARABEL.
- Marylène VIGUIER, Jean-Pierre HOULIE (absent), Jean-Paul MISSEY (absent) pour la commune de SÉGREVILLE.
- Christian CROU, Philippe CONDOUMY, Anne-Lise FERRAND pour la commune de MAUREVILLE.
- Jean-Jacques CLARET, Mathieu ASSEMAT, Béatrice RACAU pour la commune de CARAGOUDES.
- Thierry ROUGIER, Cécile CASTANET, Lydie DUPRAY pour la commune de TOUTENS.
- Michèle DUFFAU, Marie-Françoise SERRES, Damien SANTA MARIA (absent) pour la commune de MOURVILLES-BASSES.

Madame le Maire de TARABEL a donné lecture des résultats des élections de la Présidente et du Vice-Président de l'entente Intercommunale pour la gestion de l'école de TARABEL :

La plus âgées des membres de la conférence, a pris la présidence pour élire le Président de l'Entente Intercommunale.

Elle a invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Président.

Chaque conseiller présent, à l'appel de son nom a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : **14**
- A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : **14**
- Majorité absolue : Madame Sylvie VIVIES : **14 voix**

*Madame Sylvie VIVIES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Présidente** de l'Entente Intercommunale.*

Madame la Présidente a pris la présidence et a procédé à l'élection d'un Vice-Président pour l'entente intercommunale.

Elle a invité à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un vice-président pour l'entente intercommunale.

Chaque conseiller présente, à l'appel de son nom a remis fermé à la Présidente, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : **14**
- A déduire, bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**
- Reste pour le nombre de suffrage exprimés : **14**
- Majorité absolue : Monsieur Nicolas TIRARD : **14 voix**

*Monsieur Nicolas TIRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **Vice-Président** de l'Entente Intercommunale.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces décisions.

2020/07/26 : Délibération ESIT : choix d'une entreprise de nettoyage pour l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2020

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le besoin de prendre une entreprise de nettoyage pour l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2020.

En effet, après avoir rappelé l'idée de présentée à la dernière assemblée, suite à la gestion des plannings du personnel, difficultés pour les multiples remplacements de ces derniers mois, l'expérience de ces dernières semaines avec les différents protocoles sanitaires obligatoires qui ont été mis en place dans notre école, après en avoir délibéré, il a été décidé de signer un contrat de nettoyage avec une entreprise dès la rentrée de septembre jusqu'au 31 décembre 2020, pour un cout hebdomadaire de 440,00 € HT par semaine.

Le fait de prendre un contrat avec une date de fin déterminée nous permettrait de bien appréhender l'organisation du travail de l'école pendant ces 4 mois et cela nous donnera plus de précision sur l'impact sur le budget.

De plus, cette prestation mise en place pour la rentrée, pourrait être modulable de prévoir un éventuel besoin supplémentaire lié au Covid19 en modifiant le contrat de cette entreprise.

Monsieur le Maire informe que l'ESIT a été invité à choisir entre 3 entreprises, après en avoir délibéré, la majorité des membres de l'ESIT a choisi l'entreprise POINT NETT de REVEL.

Ce dernier garantit ses prix même si pour l'instant c'est un contrat de 4 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

II. Sujets non soumis à délibération

Fiche mise à jour des coordonnées d'alerte

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de donner 4 noms pour être alerté en cas de risques majeurs.

Ont été désignés dans l'ordre :

- Monsieur Christian CAMINADE.
- Monsieur Pascal MERIC.
- Monsieur Thierry ROUGIER.
- Madame Sandrine TORTEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Ont signé les membres présents :

NOMS – PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
Christian CAMINADE	Maire	
Pascal MERIC	1 ^{er} Adjoint	
Thierry ROUGIER	2 ^{ème} Adjoint	
Sandrine TORTEL	3 ^{ème} Adjointe	
Nicolas ANGIONO	Conseiller Municipal	
Cécile CASTANET	Conseillère Municipale	
Carine COMPAN	Conseillère Municipale	
Lydie DUPRAY	Conseillère Municipale	
Philippe FEDOU	Conseiller Municipal	
Geneviève HORSEAU	Conseillère Municipale	
Charlène PUGET	Conseillère Municipale	